



PREFET DE L'EURE

Arrêté n° CAB-RE-2015-47
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Promotion du 14 juillet 2015

Le préfet de l'EURE
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du Code des Communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux et notamment les conditions d'ancienneté requises pour l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Sur proposition de madame la Directrice de Cabinet

ARRETE

Article 1 - Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

MEDAILLE D' OR

Monsieur Frédéric ODIE
Sergent-chef
Centre d'incendie et de secours d'ELBEUF

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Etienne SCELLES
Adjudant-chef
Centre d'incendie et de secours d'ELBEUF

MEDAILLE D' ARGENT

Monsieur Emmanuel GLARAN
Sergent-chef
Centre d'incendie et de secours d'ELBEUF

Article 2 - Madame la directrice de cabinet et madame la secrétaire générale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Evreux, le 8 juin 2015


Le Préfet
René BIDA